

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Année 2026
Séance du 29 avril 2026**

N° 65

**Objet : Désignation des
représentants de la Commission
consultative d'élaboration et de
suivi PLPDMA**

Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Monsieur EYMARD Max, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5216-5-I alinéa 7 ;

Vu les articles L. 541-1, L. 541-15-1 et R. 514-41-19 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatifs aux programmes locaux de prévention des déchets ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027 ;

Considérant que la réglementation nationale impose aux collectivités en charge de la collecte l'adoption d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), actuellement en place et en cours pour la période 2020-2026 ;

Considérant les objectifs de la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, traduits à l'échelle régionale par le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets (PRPGD) : réduction des déchets par habitant, augmentation de la valorisation matière et diminution des déchets mis en centre de stockage ;

Considérant que la Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP) et la réglementation entraînent une augmentation significative du coût de traitement des déchets, rendant nécessaire l'implication active de Provence-Alpes Agglomération pour maîtriser ces coûts ;

Considérant que Provence-Alpes Agglomération a mis en œuvre le programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) jusqu'en 2020 et poursuit désormais le PLPDMA 2020-2026 pour coordonner les actions publiques et privées en matière de prévention et de gestion des déchets, conformément à l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;

Considérant que le PLPDMA 2020-2026 approuvé lors du conseil communautaire du 7 décembre 2022, se décline en 32 actions articulées autour de 8 axes ;

Considérant que ce programme prévoit la constitution d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), dont les membres doivent être renouvelés avec l'entrée en fonction du nouveau conseil communautaire ;

Considérant que, dans un souci de concertation et de représentation des acteurs concernés, la CCES pourrait être composée de :

- 4 élus référents et 4 élus suppléants ;
- Les techniciens du pôle Déchets ;
- Les partenaires institutionnels (ADEME, Région, Chambres consulaires, SYDEVOM) ;

Il est proposé que les membres de la CCES constituent également les comités de pilotage (COFIL) sur l'ensemble des projets structurants et impactants du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD).

Il est proposé au conseil :

- D'approuver la composition proposée de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) comme présentée ci-dessus ;
- De valider l'élargissement des missions de la Commission Consultative d'Elaboration et de suivi (CCES), du COPIL ci-dessus mentionné ;
- De désigner les membres élus ; (soit 4 titulaires et 4 suppléants – 1 par bassin : Bassin Dignois, Val de Durance, Asse Verdon, Pays Seynois – les candidatures seront présentées en séance).

Les candidatures proposées en séance sont :

Titulaires :

EYMARD Max
PAU Serge
COSSERAT Sandrine
THEZAN Gilles

Suppléants :

BONDIL Marc
CARTIAUX Jacques
DAYAN Jacques
DECROIX Hugo

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Titulaires :

EYMARD Max
PAU Serge
COSSERAT Sandrine
THEZAN Gilles

Suppléants :

BONDIL Marc
CARTIAUX Jacques
DAYAN Jacques
DECROIX Hugo

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO
PUBLIE LE : 11 MAI 2026



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260429-65_29042026